



CIRCULAIRE UNSS TENNIS CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL COLLEGE / LYCEE

1. CALENDRIER GENERAL

Du 23/11/2016 au 25/01/2017 : **8 mercredi possibles** pour les rencontres départementales (possibilité de jouer soir semaines)

Pour les tours éliminatoires les équipes qui doivent accueillir ont été indiquées sur la circulaire (voir ci-dessous). Il est possible de changer l'établissement si les conditions d'accueil sont meilleures et si les 2 établissements sont d'accord.

L'ETABLISSEMENT QUI ACCUEILLE DOIT disposer de 2 terrains- Si cela n'est pas possible, changement de lieu d'accueil OBLIGATOIRE (prévoir créneau de 3 heures minimum)

2. ORGANISATION DEPARTEMENTALE

- +** Les responsables d'équipes se contactent pour convenir de la date exacte de rencontre (voir coordonnées accompagnateurs TENNIS) **VOIR TABLEAU DERNIERE PAGE**
- +** **L'établissement accueillant doit avoir obligatoirement 2 terrains à disposition**- Changement possible après arrangement de 2 parties si besoin- merci de communiquer les résultats immédiatement après la rencontre au SD UNSS-
- +** **Les établissements qui ont engagées 2 équipes doivent prévoir une rencontre le plus vite possible après la rentrée entre ces deux équipes pour ne garder que la meilleure pour le championnat- L'équipe 2 peut jouer avec les autres équipes si cela est possible.**

Championnat Tennis Collège ETABLISSEMENT- 1 équipe engagée
Vautrin Lud – SAINT DIE directement en ½ finale académique

Championnat Tennis Collège EXCELLENCE – 4 équipes engagées		
Sainte Marie – SAINT DIE	} rencontre avant le 14/12	} vainqueur / vainqueur } perdant contre perdant (rencontre avant le 25/01)
Joseph Julien Souhait – SAINT DIE accueille		
Saint Joseph – REMIREMONT accueille	} rencontre avant le 14/12	
La Haie Griselle - GERARDMER		

Championnat Tennis Lycée ETABLISSEMENT- 1 équipe engagée
Baumont – SAINT DIE directement en ½ finale académique

Championnat Tennis Lycée EXCELLENCE - 4 équipes engagées

Louis Lopicque – EPINAL accueille	} rencontre avant le 14/12	} vainqueur / vainqueur perdant contre perdant (rencontre avant le 25/01)
Claude Gellée - EPINAL		
Beau Jardin – SAINT DIE	} rencontre avant le 14/12	
André Malraux – REMIREMONT accueille		

3. FORMALITES ADMINISTRATIVES A LIRE ET A RESPECTER !!!!

Chaque équipe donnera à l'équipe adverse le tableau joint (annexe 1) renseigné avec tous les éléments nécessaires à la vérification du classement de l'équipe.

Tous les joueurs doivent être présents au début de la rencontre, un joueur arrivé après le lancement du 1^{er} match ne pourra pas compléter l'équipe. Si les responsables d'équipe passent outre cette règle et décident de lancer la rencontre, les retardataires pourront alors intégrer l'équipe et prendre part à celle-ci, sans aucune réclamation possible par la suite.

Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur qui procède ou fait procéder au contrôle des licences (ou du listing) avec photos imprimées par l'enseignant sur le site www.unss.org rubrique « Licences ». Les licences sur support numérique sont acceptées.

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) :

« En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (...) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE. »

Encadrement extérieur :

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

Catégories d'âge 2016 - 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Jeunes Officiels

Attention, il n'y a plus de cartes de Jeunes Officiels- A partir de 1/2 finales académiques, chaque équipe devra être composée de **5 joueurs dont 1 JO obligatoirement NON JOUEUR**

4. REGLEMENT

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENT

Dans l'intérêt des élèves, **et dans l'esprit**, la formule et le programme de ce championnat doivent permettre la participation d'une véritable équipe formée au sein d'une association sportive et pérenniser la pratique du tennis pour les élèves concernés.

REGLES COMMUNES COLLEGES ET LYCEES

Equipe de 4 joueurs au minimum dont au moins 1 fille et 1 jeune arbitre qui peut être joueur (jusqu'aux phases académiques UNIQUEMENT -l'équipe pourra être réduite à 4 joueurs (dont le JO qui est joueur).

A partir des 1/2 Finales académiques, chaque équipe devra être composée de 5 joueurs dont 1 JO obligatoirement (et non plus 4 joueurs jusqu'aux finales académiques comme auparavant, cette règle restant applicable au niveau départemental)

La licence FFT n'est pas obligatoire.

Conditions de participation : La notion de Classement Cumulé de l'Équipe (CCE) permet de faire jouer des petits classements aux côtés des non classés dans la formule Équipe d'Établissement lycée. Le CCE s'entend pour une rencontre, lors des phases académiques et inter-académiques.

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les équipes étant championnes de France 2 années précédentes lors des championnats de France par Équipe d'Établissement¹,
- Les équipes dépassant le poids d'équipe maximum
- Les équipes comportant des élèves inscrits sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Modalités de vérification du CCE lors des phases académique et qualificative :

Chaque équipe donnera à l'équipe adverse le tableau joint (annexe 1) renseigné avec tous les éléments nécessaires à la vérification du classement de l'équipe.

Pour ne pas fausser le poids des équipes présentes, la CMN a décidé de procéder via le serveur mis en place par l'UNSS à la vérification du classement sur les 5 dernières années des joueurs classés FFT.

Ne pourront accéder aux rencontres par équipe d'établissement les joueurs de collège et lycée ayant été classé en 3^{ème} série ou plus. Toute équipe qui n'est pas en mesure de présenter ce tableau verra en cas de victoire, le résultat de sa rencontre gelé. L'AS aura hâte de fournir le document avant le lendemain 15 h à sa direction régionale qui transmettra.

Passé ce délai, l'équipe adverse sera déclarée vainqueur sans aucun recours.

CHAMPIONNAT ÉQUIPES D'ÉTABLISSEMENT + EXCELLENCE

	ETABLISSEMENT		EXCELLENCE																	
	COLLÈGES	LYCÉES	COLLÈGES	LYCÉES																
LICENCIÉS AUTORISÉS	BENJAMINS (sauf 2006) MINIMES CADETS (1 seul autorisé)	MINIMES CADETS JUNIORS SENIORS (1 seul autorisé)	BENJAMINS (sauf 2006) MINIMES CADETS (1 seul autorisé)	MINIMES CADETS JUNIORS SENIORS (1 seul autorisé)																
RÈGLES SPÉCIFIQUES	<p style="text-align: center;"><i>Uniformisation pour les collèges</i></p> <p style="text-align: center;">Collèges + Lycées</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Classement</th> <th>Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>NC</td><td>1</td></tr> <tr><td>40</td><td>2</td></tr> <tr><td>30/5</td><td>3</td></tr> <tr><td>30/4</td><td>4</td></tr> <tr><td>30/3</td><td>5</td></tr> <tr><td>30/2</td><td>6</td></tr> <tr><td>30/1</td><td>7</td></tr> </tbody> </table> <p>Ce championnat est ouvert aux joueurs non classés et aux classés de la 4^{ème} série (licenciés FFT), à condition que le poids d'équipe calculé sur les 4 classements, deux garçons et deux filles, soit égal ou inférieur à 20.</p> <p>Les joueurs ayant été classés en 3^{ème} série ou 2^{ème} série lors des 5 années précédentes ne pourront pas participer à cette compétition. Se référer au document de référence « classement de référence UNSS/FFT » consultable sur http://udb.unss.org/clasfft, mis sur OPUSS à partir du 20 octobre 2016.</p>		Classement	Points	NC	1	40	2	30/5	3	30/4	4	30/3	5	30/2	6	30/1	7	Championnat ouvert à tous : OPEN (licenciés FFT)	
Classement	Points																			
NC	1																			
40	2																			
30/5	3																			
30/4	4																			
30/3	5																			
30/2	6																			
30/1	7																			

	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
	COLLÈGES + LYCÉES	COLLÈGES + LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs : 2 Garçons et 2 Filles	
DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE	<p>1 rencontre équivaut à 3 parties maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 double mixte - 1 simple garçon - 1 simple fille <p>Les 4 joueurs doivent tous jouer à chaque rencontre : 2 simples, 1 double avec 4 joueurs différents. Chaque joueur ne peut faire qu'une partie par rencontre. Chaque partie gagnée vaut 1 point. Victoire acquise à 3-0, 2-1. Un joueur (euse) ayant abandonné(e) perd la partie mais peut reprendre la compétition pour la rencontre suivante (lors du championnat de France : sur décision de la CMN)</p>	
FORMAT DES PARTIES	<p>POUR LES RENCONTRES DE POULES</p> <p><u>Simple et double</u> : 2 manches gagnantes de 5 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 4 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).</p> <p>POUR LES ½ ET FINALES</p> <p><u>Simple et double</u> : 2 manches gagnantes de 6 jeux (avec 2 jeux d'écart), jeu décisif à 6 partout, point décisif à 40 A dans les deux premières manches. Troisième manche : super jeu décisif en 10 points (avec 2 points d'écart)</p> <p>En cas de point décisif, le choix du côté revient au relanceur.</p>	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée de Niveau DISTRICT minimum (Il peut être d'une autre AS) En cas d'absence, l'association sportive concernée pourra participer au championnat mais ne sera pas qualifiée. Il est impératif que le Jeune Arbitre sache tenir une feuille d'arbitrage.	

L'équipe n'étant pas en mesure de présenter en permanence 1 Arbitre certifié ou en cours de certification à disposition de l'organisation, ne sera pas admise à participer à la compétition.

Annexe 1

Fiche d'Équipe : Phase Qualificative

Ce feuillet est à remplir en 2 exemplaires, un sera remis au capitaine de l'équipe adverse avant la rencontre de tennis, et conservé pour une vérification ultérieure.

EXCELLENCE COLLÈGES*	EXCELLENCE LYCÉES*	ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT COLLÈGES*	ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT LYCÉES*
-------------------------	-----------------------	-----------------------------------	---------------------------------

* Rayer les mentions inutiles

Académie :

Établissement :

Adresse complète :

.....

Tél : Fax :

Nom du professeur responsable : N° Portable :

Renseigner le tableau avec le plus grand soin

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE						
NOMS	PRÉNOMS	Né(e) le	N°Licence UNSS	N° Licence FFT	Classement	Points CCE
Fille						
Garçon 1						
Garçon 2						
Joueur 4						
Remplaçant 1						
Jeune Officiel						
Cf. règlement de la fiche sport tennis pour le calcul des points d'équipes					

ATTENTION

Toute équipe qui n'est pas en mesure de présenter ce tableau verra, en cas de victoire, le résultat de la rencontre mis en suspens jusqu'au lendemain 15 h. Pendant cette durée tous les éléments manquants devront être adressés par l'AS à sa Direction Régionale UNSS qui transmettra le résultat aux intéressés. Passé ce délai impératif, l'équipe adverse sera déclarée vainqueur.

Listing Accompagnateurs Equipes Tennis UNSS VOSGES- Merci à l'équipe qui accueille de prendre contact très rapidement avec l'équipe accueillie pour lui proposer une date de rencontre

Civilité	Nom Accompagnateurs	Prénom accompagnateurs	Type_Etablissement	Nom Etablissement	Code Postal Etab	Ville Etab	Mail accompagnateurs	Téléphone accompagnateurs
Mme	BEDEZ	Karine	COL	SAINT JOSEPH	88200	REMIREMONT	karine.bedez@wanadoo.fr	06.84.01.61.97
M	WILLMANN.	Arnaud.	COL	SAINTE MARIE	88100	SAINT-DIE	arnaud.willmann@ac-nancy-metz.fr	09.66.98.66.95
M	LEROY.	Stéphane.	COL	SAINTE MARIE	88100	SAINT-DIE	stephane.leroy@ac-nancy-metz.fr	06.63.05.49.37
M	PERRIN	Nathalie	COL	HAIE GRISELLE	88400	GERARDMER	lesperrins88@free.fr	03.29.63.20.49
M	FEGELE	Pierre-Yves	COL	VAUTRIN LUD	88100	SAINT-DIE	pyfegele@gmail.com	06.82.91.94.36
M	BOURGEOIS	Jérôme	LPO	GEORGES BAUMONT	88100	SAINT-DIE	jerome.bourgeois88@orange.fr	06.63.34.81.56
M	JACQUES-DISLAIRE	Marie-jeanne	COL	JOSEPH JULIEN SOUHAIT	88100	SAINT-DIE	mj.jacques@mcom.fr	06.11.92.40.72
M	PETITNICOLAS	Benedicte	LYC	LOUIS LAPICQUE	88000	EPINAL	benedicte.petitnicolas@ac-nancy-metz.fr	03.29.66.29.08
Mme	VALLEY	Christine	LYC	CLAUDE GELLEE	88000	EPINAL	christine.valley@free.fr	06.87.44.80.64
Mme	DELOULE	Bernadette	LYC	ANDRE MALRAUX	88204	REMIREMONT	bernadette.deloule@orange.fr	06.73.78.12.24